

même basilique Libérienne où se tient, selon l'usage, la chapelle Papale. La messe solennelle fut célébrée par Son Eminence le cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté et archevêque de la basilique. Un jeune élève du collège des Nobles prononça, après l'évangile, un discours latin en l'honneur de la Reine du ciel. Les cardinaux, les archevêques et évêques assistants au trône, la magistrature romaine et les divers collèges la prélatrice assistaient à cette auguste cérémonie.

Après la messe, le Saint-Père, porté sur son trône se rendit au grand balcon de la façade principale de Saint-Marie-Majeure, et donna solennellement la bénédiction apostolique aux fidèles qui couvraient toute la place.

De Sainte-Marie-Majeure au palais du Quirinal, toutes les rues étaient remplies d'une multitude qui faisait entendre de vives acclamations de joie. Les fenêtres et les balcons, par une innovation qu'explique l'enthousiasme des habitants de Rome, étaient ornés de riches tentures et de fleurs. Le concours du peuple à cette solennité était immense: le nom béni du Pape était répété avec amour par toutes les bouches; chacun implorait à genoux, avec une respectueuse vénération, la bénédiction de ce père, de ce souverain bien aimé.

## FRANCE.

—Ce n'est pas seulement dans les villes que la religion étale ses pompes et fait briller l'éclat de ses solennités, elle ne dédaigne pas quelquefois de les montrer dans de simples paroisses de la campagne, et les fruits qu'elles produisent dans le cœur de ces bons peuples, n'en sont ni moins durables, ni moins abondans. Dimanche 2 août, la paroisse d'Aignes, au canton de Cintegebelle, diocèse de Toulouse, a fait l'inauguration des statues des quatre évangélistes, qui doivent occuper les niches du chœur. Les reliques de ces saints que le P. Barthet avait apportées de Rome, déposées sous un arc de triomphe du meilleur goût, élevé devant la maison presbytérale, ont été transférées processionnellement dans l'église, au milieu d'un concours immense de fidèles que l'annonce de cette fête avait attirés de toutes les paroisses voisines. MM. les curés doyens de Cintegebelle et de Naillhons, assistés de plusieurs prêtres des deux cantons, ont rehaussé par leur présence la beauté de cette cérémonie, à laquelle M. le curé de Montgeard a prêté le concours de sa parole éloquent. Les habitans d'Aignes n'oublieront jamais que c'est au zèle de leur digne pasteur pour la maison de Dieu qu'ils doivent le bonheur de posséder ces saintes reliques. *Ami de la Religion.*

—On écrit du Havre, le 7 août :

«Trois missionnaires tyroliens, de l'ordre des Prémontrés, sont en partance pour les Etats-Unis; ils sont accompagnés de vingt-et-un Bavaurois, tant frères que clercs, qui se rendent en Amérique pour y fonder un établissement religieux. Cinq missionnaires français sont aussi en partance pour Pondichéry (Indes-Orientales).»

«M. l'archevêque de Sidney (Nouvelle-Hollande) s'est embarqué dans notre port pour retourner dans son diocèse.» *Ami de la Religion.*

—On nous écrit de Metz :

«Cent cinquante ecclésiastiques viennent de suivre, pendant huit jours, au séminaire diocésain, les exercices de la retraite, sous la direction de M. l'abbé de Bussy, prêtre auxiliaire. Ce prédicateur distingué a retracé avec autant d'éloquence que d'aménité, les devoirs du prêtre dans l'accomplissement de sa mission sublime, aujourd'hui plus hérissée de difficultés plus que jamais. M. l'abbé de Bussy a signalé, dans le cours de ses touchantes instructions, avec un sagacité rare, les divers écueils que le tourbillon du monde, un ministre des autels doit savoir éviter pour ne point paralyser son apostolat.»

«Que ce saint vieillard, en se séparant des ecclésiastiques qui ont eu le bonheur de l'entendre et de l'admirer, leur permette, sans vouloir blesser sa noble modestie, de lui payer publiquement un juste tribut de reconnaissance.»

«Le vénérable abbé de Bussy, en quittant Metz, s'est rendu à Nancy, pour y donner une retraite sacerdotale. Le zèle de cet admirable prédicateur, qui prêchait jusqu'à cinq fois par jour, est inépuisable.»

«Mgr. l'évêque a présidé aux exercices de la retraite; en se séparant de ses prêtres qu'il affectionne d'une tendresse si paternelle, il a voulu leur adresser quelques paroles, mais une indisposition soudaine a mis le vénérable pontife, à son grand regret et aux regrets de MM. les retraitans, dans l'impossibilité d'exécuter ce pieux désir.» *Ami de la Religion.*

## IRLANDE.

—Plusieurs journaux ont reproduit, d'après le *Freeman's Journal* de Dublin, une nouvelle d'une haute importance pour l'Irlande. Il ne s'agit rien de moins que de la condamnation par la cour de Rome du bill des collèges, qui fut adopté dans l'avant-dernière session sur la proposition de sir Robert Peel.

On se rappelle que ce bill a créé en Irlande trois collèges, ou plutôt trois facultés indépendantes de l'université de Dublin, dans lesquelles l'enseignement supérieur doit être donné indistinctement aux catholiques et aux protestans par des professeurs appartenant aux deux croyances.

La nature de cet enseignement éveilla, dès le principe, la sollicitude de l'épiscopat et du clergé; d'énergiques protestations s'élevèrent parmi les catholiques, et le bill, avant d'être converti en loi, subit des modifications qui amoindrirent ses défauts sans le rendre complètement acceptable.

Le ministère anglais, qui désirait, en rendant le haut enseignement accessible aux catholiques des classes moyennes, se concilier leur faveur, appela deux hommes de cette croyance (dont l'un prêtre) à la tête de deux de

ces établissemens; la présidence du troisième fut confiée à un ministre presbytérien.

Les évêques irlandais ne furent pas rassurés par ces choix, et, différant entre eux sur les dangers de cet enseignement mixte, ils résolurent d'en appeler à la sagesse du Saint-Siège, afin de savoir s'ils pouvaient permettre aux familles catholiques d'envoyer leurs enfans puiser l'enseignement à ces sources suspectes.

Suivant le journal de Dublin, la commission des cardinaux chargée de l'examen de cette grave affaire, aurait donné un avis contraire au bill. N'ayant reçu aucune nouvelle de Rome au sujet de cette décision, nous nous bornons à reproduire l'article du *Dublin Freeman*.

«Nous arrêtons l'impression de notre journal pour annoncer à l'Irlande la plus importante nouvelle que nous ayons eue à lui communiquer depuis quelque temps: ce n'est pas moins que la condamnation formelle du bill des collèges *athées* par la cour de Rome. L'heure tardive à laquelle nous parvient ce renseignement nous empêche d'entrer dans aucun détail. Nous pouvons cependant annoncer, sur les meilleures autorités, que le collège des cardinaux, ayant tous les documens sous les yeux, a, sans hésiter et à l'unanimité, condamné formellement la mesure du gouvernement anglais.»

*Ami de la Religion.*

## ÉCOSSE.

—Le *Scottish-Guardien* annonce que le riche domaine de Delbeth, sur la Clyde, à trois milles de Glasgow, vient d'être acquis pour y construire et pour en doter un collège catholique romain.

## PRUSSE.

—Le docteur Gobat, venant de Berlin et se rendant à son évêché de Jérusalem, vient de passer par Coblenz, où il a reçu la première visite du général de Thiele, qui l'a conduit à une maison de plaisance qu'il occupe auprès de la ville, et où le nouveau lord-évêque a passé la journée au milieu des divertissemens qui lui avaient été préparés. Sa seigneurie passe une partie de son temps à étudier le rituel anglican, afin de se rendre capable de fonctionner dignement dans sa cathédrale qui n'est encore qu'une chapelle.

—De plus en plus, l'administration prussienne se voit forcée de dévorer les fruits amers du rationalisme populaire. Le synode continuant ses débats sur le serment, a dû reconnaître qu'habituellement le serment déféré par les tribunaux dégénère en blasphème. Pour preuve de cette allégation, l'on a cité l'existence d'une compagnie, plusieurs fois déjà appelé en justice pour le criminel commerce qu'elle fait du serment. *Ami de la Religion.*

## ALLEMAGNE.

—L'on a souvent demandé à quel nombre s'élève, en Allemagne, la société des rongistes? Une réponse catégorique à cette question est d'autant plus difficile, que les rongistes publient, à cet égard, des renseignemens qui n'ont pas la moindre vérité. Ils n'ont garde d'ailleurs de faire connaître ceux d'entre eux qu'ils ont enlevés à la confession protestante. Pour n'en citer qu'un seul exemple, leur journal silésien annonce qu'en 58 communes de la province, ils sont au nombre de 16,500, tandis que le relevé nominal, que le gouvernement prussien a d'eux, n'en compte, pour toute la Silésie, que 2,073. Encore dans ce nombre, a-t-on compris tous ceux qui, s'étant originellement laissés séduire par la secte, s'en sont spontanément retirés, ou qui sont morts depuis. Le reste se compose de prétendus catholiques que jamais on ne voyait dans une église, d'individus ayant contracté des mariages mixtes; lorsque l'un de ceux-ci venait à s'agréger à la secte, on avait soin d'inscrire la famille tout entière, bien que la femme et les enfans appartenissent à la confession protestante.

*Ami de la Religion.*

—Il y a trois ou quatre ans qu'un paysan sorti de la secte des *Liseurs* (Læsere), Eric Janson, se mit à prêcher, se disant apôtre directement envoyé de Jésus-Christ. Il enseignait que tous les péchés étaient remis à ceux qui ont reçu l'esprit de Dieu et qui croient au Christ et en lui. Il introduisit parmi les *Liseurs* l'usage de rechercher et de brûler tous les catéchismes et tous livres de cantiques et de dévotion; voyageant de paroisse en paroisse il s'attacha une multitude d'adhérens auxquels il permettait toutes sortes d'actions scandaleuses. Deux fois appelé à comparaître devant le chapitre d'Upsala, il en fut sévèrement admonesté; mais il n'en devint que plus audacieux, et commença à prêcher que ceux qui recevaient une direction supérieure (la sienne), cessaient d'être assujétis à la juridiction des autorités humaines. Poursuivi pour cette doctrine, il disparut; réfugié, suivant les uns en Norvège, et suivant d'autres, caché à Helsingland. En attendant sa réapparition, les plus rusés parmi ses adeptes vendirent leurs biens et volèrent un bâtiment capable de contenir et de transporter de 150 à 200 passagers. Leur intention est de se rendre, sous la conduite de leur saint, aux Etats-Unis d'Amérique pour y fonder une colonie. On prétend qu'avant de quitter leur patrie, il leur est prescrit de se saisir de l'enfant de quelque pasteur, et de l'égorger pour s'asperger de son sang comme de celui de l'agneau pascal. Bien que généralement on se refuse à croire à une si criminelle folie, on n'est pas moins fort inquiet à Stockholm, et le gouvernement suédois paraît se préoccuper beaucoup de cette rumeur, aussi bien que du fait d'une si nombreuse émigration pour cause religieuse. Malheureusement de pareilles monstruosités ne sont pas sans exemple parmi des sectes exaltées par le fanatisme et par une fausse interprétation des Saintes Écritures. *Ami de la Religion.*

## GRAND DUCHÉ DE BADE.

—Nous ne saurions assez le répéter: loin que les faribondes !sorties du